

Conseil d'administration
12 octobre 2021

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

**Eléments relatifs au rapport préalable au débat d'orientation budgétaire
Délibération n°CA-2021-16**

Date de convocation : 12 octobre 2021

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

Anne SATTONNET, Raoul CASTEL, Jean-Paul DAVID, Céline DUQUESNE, Thierry GRANDBOUCHE, Anthony SALOMONE, Roger CIAIS

Titulaires absents représentés par des suppléants :

Michel ROSSI, Olivier CHANTREAU, Dominique TRABAUD, Maurice LAVAGNA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Xavier BECK (pouvoir à Charles Ange GINESY), David KONOPNICKI (pouvoir à Anne SATTONNET), Michèle PAGANIN (pouvoir à Michèle OLIVIER)

Suppléants présents :

Philip BRUNO, Marino CASSEZ, Marc MALFATTO, Michèle OLIVIER, Nicole BERTOLOTTI

Suppléants absents :

Jocelyne BARUFFA, Marie BENASSAYAG, Yannick BERNARD, Bernard CHAIX, Pierre COPORANDY, Sabrina FERRAND, Albert FILIPPI, Pascale GUIT NICOL, Vanessa LELLOUCHE, Sébastien OLHARAN, Cyril PIAZZA, Arnaud PRIGENT

Vu le CGCT et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2312-1 et suivants et L.5511-1 ;

Vu la délibération de l'Assemblée générale n°2 du 13 novembre 2020 relative à la constitution de l'Agence ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 19 janvier 2021 approuvant une convention pluriannuelle de partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale est un établissement public créé entre le département, des communes et des établissements publics intercommunaux ;

Considérant que les établissements publics des communes de plus de 3500 habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire ; que l'Agence d'ingénierie départementale est notamment composée par des communes de plus de 3500 habitants, un EPCI et le Département des Alpes-Maritimes ;

Considérant que conformément à l'article L.2312-1 du CGCT un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette

doit être présenté à l'assemblée délibérante deux mois avant le vote du budget primitif ; que ce rapport doit également porter sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, les dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;

Considérant que les statuts de l'Agence prévoient que l'assemblée générale délibère sur les questions relatives au budget ; que l'assemblée générale devra procéder au débat d'orientation budgétaire ; qu'à fin de transmission à l'assemblée générale des adhérents de l'Agence, le Conseil d'administration doit établir le projet de rapport préalable au débat d'orientation budgétaire qui sera soumis à l'assemblée générale ;

Vu le projet de rapport préalable au débat d'orientation budgétaire figurant en annexe ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) D'approuver le projet de rapport du débat d'orientation budgétaire tel que figurant en annexe de la présente délibération, qui sera soumis à l'Assemblée générale ;
- 2) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : le Président et 13 administrateurs

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 12 octobre 2021

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes

Charles Ange GINESY